



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COURNON**

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 18h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **18 septembre 2026**

Membres en exercice	15
Quorum	8
Membres présents	12
Nombre de votants	15

		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
1	JEHANNIN Pascal	X			
2	GICQUEL Sophie	X			
3	DROUADAINE André	X			
4	CHESNAIS Martine	X			
5	DIGUET Yannick	X			
6	DELAHAYS Elise			X	Frédéric MOULINS
7	UGUEN Kévin	X			
8	ROBIN Karine	X			
9	JAN Kévin	X			
10	BERSIHAND Corinne			X	Martine CHESNAIS
11	GUILLEMOT Matthias	X			
12	GOUTX Emmanuelle			X	Valérie JULIEN
13	MOULINS Frédéric	X			
14	JULIEN Valérie	X			
15	CLERO Olivier	X			

Secrétaire de séance : André DROUADAINE

Délibération n° 37-2026-07-05	FINANCES DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PST (Plan de Solidarité Territoriale) – AMÉNAGEMENT INTERIEUR DE LA MAIRIE
--	--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un aménagement intérieur de la mairie, tout d'abord, le remplacement de la porte d'entrée qui est trop lourde pour les personnes âgées, de plus l'installation d'une porte intérieure est nécessaire pour assurer la confidentialité, un système de chauffage réversible va aussi être installée pour le confort du public et des agents.

Objet	Montant HT	Montant TTC
Système de chauffage réversible	3 525€	4 230€
2 portes automatiques (entrée + intérieures)	10 238.60€	12 286.32€
Aménagement installation porte intérieures	1 802.46€	2 162.95€
TOTAL	15 566.06€	18 679.27€

Ces travaux sont éligibles à une aide financière du Département dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale. Le montant total des travaux est estimé à 15 566.06€ HT.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de solliciter une aide financière du Département au titre du PST aussi élevé que possible
- Approuver le plan de financement (en annexe)

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière du Département au titre du PST.
- **D'APPROUVER** le plan de financement (en annexe)

Le secrétaire

André DROUADINE



Le Maire

Pascal JEHAANNIN

